

A propos de la crise de l'État social, Pierre Rosanvallon<sup>1</sup> avait pu parler d'une crise *philosophique*. C'est notre point d'accord, peut-être, le seul, sur cette question, car je ne partage pas les arguments développés en faveur dudit « État social actif ». Je milite pour une stabilisation de l'État social sur base d'instauration d'un *droit inconditionnel à un revenu minimum* revenant à tout citoyen majeur de l'Union européenne, tandis que les défenseurs de l'État social actif estiment que c'est à *rebours* d'une telle orientation qu'il conviendrait de s'engager – soit : sur la voie d'une *conditionnalité accrue* de l'aide sociale au sens large. La voie dite de l'État social actif vise à « responsabiliser » les chômeurs et les sans emploi en général, en soumettant l'octroi des allocations de soutien à la manifestation d'une bonne volonté d'insertion des « demandeurs » plutôt que des ayant-droit. Cette bonne volonté devrait se marquer par l'acceptation des emplois ou stages proposés, une recherche personnelle active d'emploi ou de formation. Pierre Rosanvallon avait pu parler d'un « contrat civique » pour justifier le principe d'un renforcement de la conditionnalité de l'aide sociale, faisant par là écho et droit à l'idée, de plus en plus répandue dans les milieux de droite comme de gauche, qu'il serait grand temps d'équilibrer systématiquement les droits (sociaux) par des devoirs, tant il est vrai que nous ne sommes pas seulement des « ayant droit », mais aussi et d'abord des « citoyens », à moins que nous ne veuillons être progressivement réduits à l'état d'« assistés ». Aussi Pierre Rosanvallon continue-t-il de « concevoir l'aide sociale comme un “secours public” et non comme un droit de tout citoyen à une part de la richesse produite collectivement »<sup>2</sup>. J'aimerais à cet endroit faire trois remarques introductives pour situer un débat qui, effectivement, est philosophique, puisqu'il y va du caractère conditionnel ou inconditionnel de droits sociaux fondamentaux.

1.- L'orientation déclarée vers l'« État social actif » est plutôt assumée par une nouvelle gauche moderniste. Dans la rhétorique du discours politique, le renforcement de la conditionnalité de l'aide sociale apparaît comme un resserrement du lien entre responsabilité et solidarité ; et l'idée du « contrat civique », qui en est la couverture philosophique, répond apparemment à la critique tocquevillienne de l'État-providence, cet État « tutélaire, bienveillant et doux », plus maternel que paternel, et qui, si nous n'y prenions garde, irait bien jusqu'à nous ôter « la peine de vivre » ! L'idée philosophique de l'État social actif se présente sous l'argument d'un équilibre salutaire qui mettra fin à la dette infinie d'un État reposant sur des droits-créances à tirage illimité. Mais, si l'on considère froidement l'implication effective de cette orientation, elle s'inscrit dans la droite ligne d'une transition orchestrée par les consignes transnationales de la gouvernance mondiale, et relayée, entre autres, par les directives de

---

<sup>1</sup> P. ROSANVALLON, *La Nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995.

<sup>2</sup> Cl. LELEUX, *Travail ou revenu ?*, Paris, Cerf, 1998.

l'Union européenne : le passage du *Welfare State* au *Workfare State*, variante américaine de l'État social actif européen.

2.- Aux Etats-Unis, cependant, la légitimation philosophique n'est pas la même qu'en Europe. Tandis que l'État social actif européen met en avant la réciprocité des dispositions, voire, des prestations, entre l'État et le citoyen, entre l'individu et la société, au nom d'un Contrat social plus authentique, plus réellement synallagmatique, en cherchant donc à faire du droit social bien davantage qu'un système de droits subjectifs, le *Workfare State* américain s'embarrasse moins d'équilibre de justice, pour aller puiser tout crûment dans les ressources idéologiques de la culture politique ambiante et, à vrai dire, dans son fonds le plus douteux : le darwinisme social, avec le thème montant de la « pensée dure » et fière de l'être. Aux Etats-Unis, ce sont maintenant les sans-abri qui doivent avoir honte, et qui ont honte, effectivement.

3.- La force idéologique factuelle de la nouvelle orientation, qu'on la nomme *Workfare State* ou État social actif, est que, bien évidemment, elle réalise l'unité d'un front politique gauche et droite unies. Le fond de ce consensus est réaliste. Il trouve sa justification dans les limites techniques du système redistributif de l'État social.

J'aimerais tout d'abord esquisser une approche de la crise de l'État social en tant que crise philosophique, en entendant par là une crise affectant l'ensemble des symboles qui ont historiquement contribué à composer l'imaginaire de l'État social. Au départ de cet imaginaire, *l'Idée de l'Economie politique* (I). Les réponses actuelles, néo-libérales et néo-socialistes, à la crise actuelle de l'État social appellent une critique que je souhaiterais prolonger par une défense du principe d'inconditionnalité, en ce qui concerne le droit à un revenu de base universel, individuel et inconditionnel. De là, je développerai quelques arguments afin de justifier l'instauration d'un *Revenu Primaire Inconditionnel* (RPI) (II), ainsi que l'encouragement au décollage et au développement d'un *secteur quaternaire* d'activités non mécanisables (autonomes et personnelles) (III).

\*

## I.- La crise de l'État redistributif.

En tant que « crise philosophique », elle prend ses origines loin en amont des chocs pétroliers des années 1970. Elle résulte plutôt d'un long travail de l'histoire, une histoire de la différenciation, qui ébranle le socle de la pensée économique, c'est-à-dire l'Idée de l'Economie politique. Cette Idée nous vient essentiellement des Lumières anglo-écossaises des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. Elle fut problématisée au 19<sup>e</sup> siècle dans une perspective critique, par le socialisme, en particulier, Marx, retravaillée ensuite par les marginalistes ou néo-classiques, puis démontée par Keynes dans ses présupposés spontanéistes, avec l'immense succès d'après-guerre (les « trente Glorieuses » ou « Golden sixties »), et, à présent, réacti-

vée par l'école monétariste aujourd'hui dominante dans les principales instances de la régulation économique mondiale.

Deux questions se posent :

- a) en quoi consiste cette Idée de l'Economie politique ?
- b) en quoi la différenciation qui l'affecte réagit-elle sur le principe de l'État social ?

*Ad (a).* Dans nos stéréotypes, l'Idée – métaphysique – de l'Economie politique classique est marquée emblématiquement par le thème de la « main invisible », introduit en son temps par Adam Smith dans *La Richesse des nations*. C'est le modèle d'un espace de production et d'échanges atomisé et monétarisé, où règnent la division du travail et la concurrence pure et parfaite. Dans la mesure où la réalité économique épouse ce modèle idéal, on peut faire confiance au système du marché pour que la poursuite par chacun de ses intérêts propres, c'est-à-dire la maximisation de ses préférences individuelles, réalise spontanément l'optimum social. D'où l'image : ce qui semble anarchique au niveau des parties se révèle harmonieux sur le plan de la totalité.

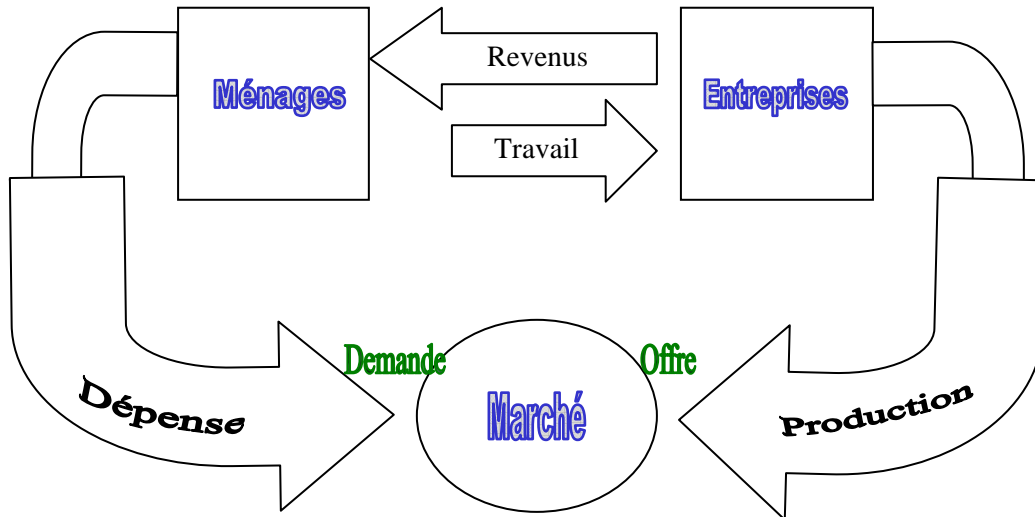
Cette image métaphysique a reçu depuis lors une élucidation scientifique, une justification séculière, avec la théorie, développée par l'école de Chicago, de l'additivité des préférences individuelles. Elle a connu un regain de crédibilité avec l'échec patent des expériences socialistes d'économie planifiée ou administrée.

Mais, au-delà de l'*image*, ce qui touche au fond métaphysique de l'Economie politique, c'est l'*Idée* de son unité systématique en tant que science tout à la fois empirique *et* normative. En d'autres termes, ce qui importe à l'Idée métaphysique de l'Economie politique classique, ce n'est pas tant la mythologie de la main invisible que l'ambition d'énoncer dans une même synthèse tout à la fois les conditions de l'efficacité technique, du côté des processus de production, et les conditions de la justice politique, du côté des processus de répartition. C'est cette congruence entre l'efficacité technique et la justice politique, que résume le concept même de l'Economie politique.

Dans son horizon, en effet, si l'on demande : « De quoi l'*efficacité* dépend-elle en économie ? », la réponse sera : « De l'allocation optimale des facteurs de production, allocation guidée par les prix de marché » ; et si l'on demande ensuite : « De quoi la *justice* dépend-elle en matière de répartition ? », la réponse sera semblable : « De la juste rémunération de ces facteurs de production, selon les prix de marché ».

Suivant l'Idée de l'Economie politique, les conditions qui orientent *efficacement* les facteurs de production, et donc le travail, sont aussi les conditions qui rémunèrent *équitablement* ces facteurs. Les représentations de la science économique sont marquées par le concept de cette unité. Celle-ci trouve en effet son schème dans ledit « circuit d'économie monétaire » dont voici la plus simple expression :

## SCHÉMA 1. CIRCUIT D'ÉCONOMIE CLASSIQUE



Le génie de la critique marxienne de l'Économie politique est d'avoir déconstruit l'idéologie d'une justice immanente à l'échange d'équivalents. Maintenant, si Marx avait été plus kantien, il aurait orienté sa critique dans un sens épistémologique, en faisant par exemple valoir que les conditions qui président à la distribution de revenus monétaires, c'est-à-dire les conditions de la répartition du revenu global entre les ménages, sont logiquement *d'un autre ordre* que celles qui président à l'orientation du produit global. Une telle mise en garde aurait au moins prévenu contre l'aventure soviétique de la planification centrale. Sur le plan de la théorie, en tout cas, elle aurait supprimé la base logique de l'orientation socialiste en tant que telle, c'est-à-dire l'idée d'une indispensable appropriation sociale des moyens de production.

Maintenant, dire qu'il n'y a aucune raison *a priori* pour que les deux moments, analytiquement distincts, de la production et de la répartition, relèvent globalement d'un même domaine logique – critique opposable autant au marxisme, finalement, qu'à l'Économie politique « bourgeoise » –, cela ne dépasse pas le plan théorique d'une épistémologie critique. Cependant, l'histoire ultérieure des sociétés capitalistes a, pour ainsi dire, étayé ce point de vue théorique à travers un processus pratique de différenciation réelle. Celle-ci s'est traduite par une politisation de l'économie, politisation par le bas et par le haut. C'est le deuxième point annoncé de ma première partie : là où je demandais en quoi la différenciation qui ébranle l'Idée de l'Économie politique réagit-elle sur le principe de l'État social.

Ad (b). La différenciation réelle entre les deux moments de la production et de la répartition est inséparable d'une politisation de l'économie :

- par le haut : c'est l'intervention accrue de l'État dans l'économie, à partir, surtout, de l'entre-deux-guerres. John Maynard Keynes en avait élaboré la théorie, en préconisant la mise en oeuvre de politiques contracycliques, mais la pratique politique en avait déjà anticipé la justification doctrinale, avec les relances opérées notamment aux Etats-Unis (Roosevelt) et en Allemagne (Hitler).
- par le bas : c'est la reconnaissance du droit syndical et du droit de grève, qui fournit une base juridique à l'organisation des travailleurs. Tendanciellement alors, les salaires ne sont plus déterminés par une logique atomistique du marché et du contrat de travail individuel, mais par des conventions collectives et leurs arrêtés d'extension. Les salaires deviennent politiques et, partant, les prix, les profits, les taux d'intérêt eux-mêmes.

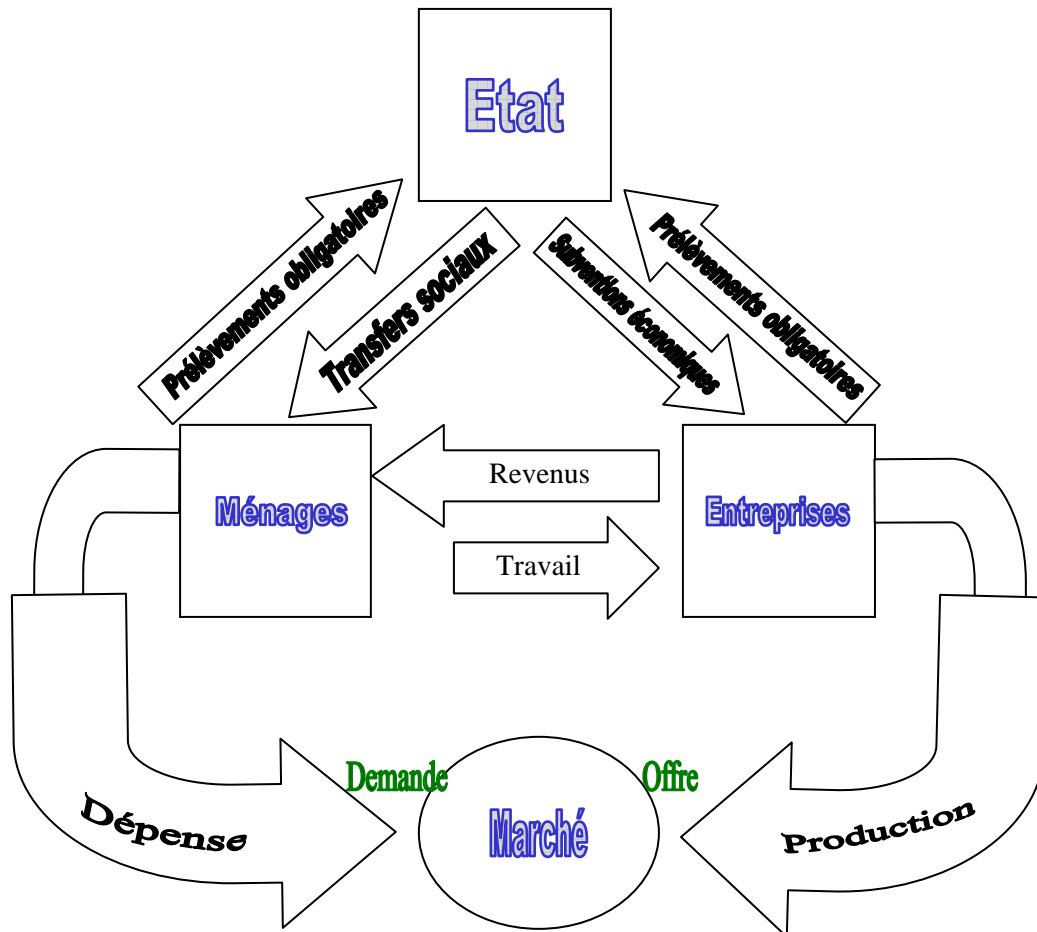
Les gouvernements nationaux s'étaient ralliés au keynésianisme, tandis que, sous la pression des mouvements syndicaux, chrétiens sociaux, socialistes, sociaux-démocrates, on est passé au keynésianisme social, avec un système fiscal puissamment redistributif et un essor remarquable des droits sociaux.

Il est clair que cette politisation aboutit à *différencier*, au sein de l'Economie politique, entre les problèmes de répartition ou de distribution, d'une part, qui mettent en jeu l'équité et relèvent d'une logique de la reconnaissance, et, d'autre part, les problèmes de production et d'allocation du capital, où il y va de l'efficacité technique et stratégique, renvoyant à une logique de l'organisation. Cette différenciation « réelle » s'opère à vrai dire sur un plan symbolique. Elle favorise le désenchantement relatif qui accompagne le changement de légitimité du pouvoir étatique. C'est le passage tendanciel d'une idéologie de l'ordre naturel à une idéologie de l'ordre géré ou maîtrisé (partiellement négocié). Mais plutôt que d'un passage, il s'agit d'une combinaison des deux imaginaires. De fait, l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de l'État social est caractérisée par une superposition de deux systèmes complémentaires. Elle se présente ainsi, en ce qui concerne la répartition du revenu global :

- Un premier temps, « libéral », celui de la distribution ou répartition primaire des revenus directement versés par les entreprises aux ménages. Cette répartition suit la mécanique quasi ou pseudo naturelle du marché – sous la réserve, toutefois, de la politisation par le bas.
- Un deuxième temps, « social », celui de la redistribution ou répartition secondaire du revenu. Au circuit classique de l'économie monétaire vient se superposer le circuit financier de l'économie redistributive : amputation par prélèvements obligatoires et réaffectation par transferts, qui correspond à la politisation par le haut.

Ce que l'on nomme « revenu global disponible » est le résultat de l'ensemble du processus. Il donne l'image de la répartition sociale finale.

SCHÉMA 2. CIRCUIT D'ÉCONOMIE REDISTRIBUTIVE



Quel est l'impact symbolique de ce système (le principe redistributif) sur nos représentations de la rationalité en général et de la justice en particulier ?

C'est un résultat ambigu :

D'un côté, en regard de la répartition primaire, libérale, se maintient la représentation d'une justice commutative et du mythe corrélatif de la contributivité : la rémunération de chacun est proportionnelle à sa contribution productive, donc, juste. La répartition du revenu global reflète censément la contribution économique différentielle de chacun.

D'un autre côté, en regard de la répartition secondaire, sociale, la justice est l'horizon de la pratique redistributive, laquelle vise à réduire les inégalités résultant de la répartition primaire. Cette idée de la

justice n'est plus méritocratique (commutative). Elle correspondrait plutôt à la partie « b » du deuxième principe de justice de John Rawls (principe de différence).

Cette mixité systématique de l'État social redistributif introduit une opacité quant à la justification publique de la clé de répartition du revenu disponible. En effet :

D'un côté, grâce à la répartition secondaire de l'État social, la clé de répartition du revenu global cesse d'apparaître naturelle, puisqu'elle résulte pour partie d'une action redistributive (pouvant brasser quelque 50% du revenu brut global).

D'un autre côté, le caractère plus manifestement politique de la répartition sociale du revenu laisse indécise la réponse à la question des critères qui président à cette répartition. Les inégalités de richesse et de temps libre perdent leur justification classique, de sorte qu'elles deviennent autant de motifs de réclamation politique.

Aucune justification publique stable ne permet apparemment de stopper la spirale inflationniste des demandes dirigées vers les budgets publics et sociaux.

Cela procède de la structure même de la double répartition, laquelle oriente le système redistributif vers la quête indéfinie d'une égalisation *ex post* des revenus distribués. D'où l'accroissement continu de la pression fiscale et parafiscale (impôts, taxes, cotisations) destinée à financer la dépense budgétaire sociale. D'où aussi l'accumulation des déficits engendrant une dette publique presque impossible à liquider.

Pour nous résumer :

- L'État social a partiellement supprimé l'illusion spontanéiste de l'Économie classique en révélant le caractère foncièrement politique des problèmes de distribution.
- Cependant, son dispositif mixte rend problématique une justification publique de la répartition sociale finale, tandis que l'action redistributive ne dispose que d'une téléologie faible : atténuer, corriger dans les limites du raisonnable les inégalités résultant de la répartition libérale. Les libéraux durs peuvent alors objecter l'ampleur du coût fiscal, économique, bureaucratique, pour un résultat finalement incertain.
- Aujourd'hui, du fait de son exposition structurelle à la spirale inflationniste des demandes de compensation, l'État social se trouve en situation d'impasse technique : il ne peut plus honorer son contrat à engagement illimité et à durée indéterminée. En tant que crise administrative, technique, c'est le spectre de la crise fiscale et redistributive. En tant que crise politique, nous sommes devant une crise latente de légitimité.

Cette situation nous permet de comprendre les tentatives de réformer l'État. Cela me conduit à la deuxième partie de mon exposé : la critique politique des réponses actuelles à la crise et la défense d'un principe d'inconditionnalité en matière de droit social.

\*

## II.- Les tentatives de réponse à la crise

Il existe principalement, à l'heure actuelle, deux types de réponse à la crise de l'État social « passif ».

- Une réponse néo-libérale : le désengagement budgétaire et fiscal de l'État : désétatisation, débudgétisation, privatisation, flexibilisation. C'est la « révolution conservatrice ».
- une réponse néo-socialiste : actions structurelles pour la formation et l'emploi, assorties d'une responsabilisation des sans emploi, c'est-à-dire d'un renforcement de la conditionnalité de l'aide sociale. C'est « l'État social actif ».

Il existe des tentatives de réponse de « troisième voie », mais elles sont marginales et plutôt incantatoires (tiers secteur, économie sociale, économie solidaire). Plus inquiétantes sont les voies de synthèse entre les réponses néo-libérale et néo-socialistes. Les deux réponses sont en effet conciliables. A tout le moins les néo-libéraux peuvent-ils prendre accord avec les néo-socialistes sur un renforcement de la conditionnalité de l'aide sociale ; et c'est bien là, d'ailleurs, le consensus qui tend à se dessiner dans l'Union européenne, quelle que soit la couleur des équipes gouvernementales. Cette convergence peut se comprendre du fait que les socialistes comme les libéraux partagent fondamentalement le même préjugé sur la justice, c'est-à-dire l'inconscient « thomiste » d'un équilibre entre la rémunération et la contribution, suivant l'image du verre de sueur devant justifier la récompense. Il reste qu'entre néo-libéraux et néo-socialistes, les visions du monde sont bien différentes.

- *La réponse néo-libérale* prend le train de la mondialisation. On ne se fait pas d'illusion sur la latitude politique extrêmement restreinte des États nationaux ; pas d'illusion non plus sur un retour au plein-emploi. On n'envisage évidemment pas un keynésianisme métanational, et on préfère neutraliser toute politique monétaire et budgétaire active, tandis qu'on ignore les risques politiques et économiques d'une inégalité croissante des conditions, à l'intérieur des sociétés développées comme entre le Nord et le Sud. On raisonne comme si les critiques de Marx et de Keynes n'avaient pas fondé en raison le raccordement des marchés aux États, et on mise sur les marchés financiers pour relayer les financements publics nécessaires au décollage de la nouvelle économie (les nouvelles technologies).
- *La réponse néo-socialiste* maintient le cap des actions structurelles destinées à « forcer l'emploi ». On reste (plus ou moins sincèrement) attaché au credo du retour au plein emploi, et l'on mise sur une responsabilisation des acteurs sociaux pour délester les budgets de la Sécurité sociale. La principale faiblesse, à mon avis, de cette orientation, réside dans le diagnostic économique implicite : le retour au plein emploi, alors même que :
  1. On a renoncé aux outils keynésiens de la relance, même concertée entre les nations, tout en refusant cependant un franc engagement sur la voie néo-libérale de la flexibilisation.
  2. On continue de raisonner à l'échelon national comme si une politique économique pouvait être menée à bien sur cette échelle.



3. On sous-estime la profondeur et la force des deux tendances convergentes : la délocalisation de la production nationale et l'automatisation de la production intérieure. Ces deux tendances fortes jouent, en effet, cumulativement contre les perspectives plausibles d'un maintien, sous nos latitudes, de la société du travail. A cette réalité, les néo-socialistes répondent de façon réactive par ce qu'il faut bien nommer un « travaillisme répressif ».

Il me semble que ces deux types de réponse sont propres à précipiter une crise de légitimité politique. La réponse néo-libérale est désespérante ; la réponse néo-socialiste est exaspérante. Bien sûr, la crise potentielle de légitimité politique est adossée à une crise de rationalité du système fiscal-redistributif, lequel se heurte aux limites d'une poursuite d'égalisation *ex post* des conditions matérielles d'existence. En même temps, il me semble que cette dynamique risque de fausser le sens de la justice. Que « veut », en effet, la justice politique, en ce qui concerne la répartition sociale de la richesse ? – Ainsi que disait Hegel, dans ses *Principes de la philosophie du droit* (§ 49),

il est (...) faux d'affirmer que la justice exige que la propriété de chacun soit égale à celle des autres, car ce que la justice demande, c'est seulement que chacun ait une propriété.

Cette proposition correspond à la philosophie de l'Allocation universelle : assurer *ex ante* une base d'autonomie matérielle à tous les citoyens, ce qui contribue à une forme d'égalisation face aux aléas économiques, et abandonner corrélativement l'arsenal de l'égalisation *ex post* par le jeu d'insurplombables prestations sélectives visant à compenser les inégalités multiples, face à l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, le revenu, le patrimoine, mais aussi, bientôt, toutes sortes de dotations auxquelles on n'aurait jamais songé. Mais l'inventivité est infinie dans le domaine de la réclamation sociale de justice.

J'en viens donc à la défense du principe qui orienterait la politique sociale à *rebours* de la tendance actuelle, qu'il s'agisse de la révolution conservatrice, côté néo-libéral, ou de l'État social actif, côté néo-socialiste : c'est le principe d'un droit inconditionnel à un revenu de base, qu'on l'appelle revenu de citoyenneté ou revenu d'existence.

Deux points de vue sont à distinguer pour la justification d'une telle disposition : le point de vue moral *stricto sensu* de la *justice* ; le point de vue éthique de la *vie bonne*.

*Du point de vue de la justice*, il me semble évident que le droit, pour tout citoyen, à un revenu de base ou revenu minimum, quelle que soit sa situation dans la production, doit être *inconditionnel*. Bien entendu, il ne s'agit que d'un revenu *de base*. L'efficacité économique indispensable exige que les montants différentiels de revenu final tiennent compte d'une contribution productive. Il demeure qu'il serait moralement inacceptable, me semble-t-il, que l'accès des citoyens à une existence minimale-digne puisse dépendre des aléas du marché du travail. Cette intuition morale perçait à vrai dire dans le principe de l'État social – « passif » – et à cet égard l'État social « actif », c'est-à-dire le *Workfare State* à visage européen, marque une régression.

L'idée d'un droit inconditionnel à un revenu de base universel, indépendant de toute rémunération prétendant sanctionner une utilité sociale, actualise, voire, exauce, à l'inverse, cette virtualité de l'État social, en affirmant le principe politico-juridique – constitutionnel – qui correspond à son intuition morale. Quelle pourrait être cette formulation ? Proposons ceci :

*Tout citoyen a droit, sans condition autre que celle d'être citoyen, aux moyens matériels élémentaires de l'existence sociale. Ce droit naturel trouve sa formule positive dans la reconnaissance constitutionnelle d'un droit individuel et universel au revenu de base, ou « revenu primaire inconditionnel », pour tout citoyen majeur de l'Union européenne.*

Du point de vue de la vie bonne, on peut s'interroger sur l'incidence que revêt l'instauration d'un tel droit en ce qui concerne l'intégration politique des ressortissants. Une vaste discussion s'ouvre à ce sujet. Il y a effectivement du pour et du contre.

- Du côté des adversaires, on fait valoir qu'un tel droit constituerait une *incitation à la paresse*, à l'oisiveté (mère de tous les vices) ; qu'il y a des *effets désaffiliants et déresponsabilisants* de l'inconditionnalité ; qu'une réponse monétaire est *inappropriée* au traitement de problèmes sociaux ; qu'enfin un dispositif financier qui favorise autant les riches que les pauvres est simplement *inique*.
- Du côté des partisans, si l'on se contente du « tac au tac », on réplique qu'il y a *contresens sur les ressorts de la motivation sociale* : le besoin de reconnaissance, en effet, n'est pas moins fort que la tendance à l'oisiveté. Surtout, la menace de suspension de l'aide sociale, loin de stimuler l'initiative, l'incitation à travailler et à entreprendre, la paralyse au contraire. Il y a en outre un *aveuglement sur les effets d'un renforcement de la conditionnalité* de l'aide sociale<sup>3</sup>. Cela incitera davantage encore à la tricherie, avec des conséquences négatives pour le civisme, ainsi que cette attitude de principe – plaie de nos administrations publiques – qui repose systématiquement sur une *méfiance* impliquant de multiples contrôles de situation. Les adversaires du droit inconditionnel au revenu de base *sous-estiment l'impact symbolique d'un revenu minimum garanti « en tout état de cause »*. Outre qu'un tel droit dispense des justificatifs inhérents aux demandes de prestations sélectives, il stabilise les perspectives d'une réalisation de soi responsable. Enfin, il ne faut pas confondre entre le principe (le droit) et le mécanisme (par exemple, l'allocation universelle). L'Allocation universelle est *un* moyen parmi d'autres de satisfaire au principe. Cette confusion se double d'une autre : entre le montant net de l'Allocation universelle et un montant brut imposable. En parlant de revenu *primaire* inconditionnel, j'implique la notion de montant brut *imposable*. Il s'ensuit que le revenu de base *disponible* varie en fonction de la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

---

<sup>3</sup> Je me permets ici de renvoyer à mon plaidoyer pour l'Allocation universelle (J.-M. FERRY, *L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, 2<sup>ème</sup> éd., 1996).

L'« utopie réaliste » est celle d'un revenu social : 1) *primaire*, plutôt que disponible ; 2) *inconditionnel*, plutôt que subsidiaire ; 3) *universel*, plutôt que sélectif ; 4) *substantiel*, plutôt que misérable ; 5) *irrévocable*, plutôt que substituable, de sorte que l'ayant droit – tout citoyen majeur de la communauté politique de référence – puisse cumuler ce *revenu de citoyenneté* dans son intégralité avec tout autre revenu, quelle qu'en soit la source. Je comprends, en effet, le RPI, fondamentalement, comme un revenu de citoyenneté. En le définissant ainsi, on implique qu'il se justifie par quelque chose de plus qu'une liberté accrue de choisir sa vie, et davantage aussi qu'un renforcement quantitatif du droit de vivre décentement. Le RPI se justifie certes par une obligation de solidarité que la société doit assurer à chacun de ses membres. Non pas, cependant, pour qu'ils ne meurent pas de faim ou de froid, mais pour qu'ils soient stabilisés moralement face aux aléas économiques et à la précarité sociale. Cela implique que le droit au revenu soit rendu indépendant de la situation que l'on occupe dans la production, et que les avantages de protection et de solidarité, qu'offre en principe l'Etat social à ses ressortissants, soient entièrement autonomisés, c'est-à-dire soustraits à la condition – implicite ou explicite – d'un lien présent, passé ou même futur au système du travail-emploi. Il est clair qu'un droit au revenu ainsi conçu comme droit *inconditionnel*, se marque normalement par un versement *automatique, égalitaire, universel*.

C'est donc d'abord sur fond des droits civiques, plus que des droits civils et même des droits sociaux, que s'élève la réclamation d'un droit inconditionnel au revenu de base. Maintenant, cela n'exclut pas des justifications d'un autre ordre : non seulement, comme on l'a vu, des justifications morales (touchant à la justice) et éthiques (touchant à la vie bonne), mais également pragmatiques ou techniques, jusqu'à entrer dans des considérations fonctionnalistes, relatives à la rationalité du système économique. Au croisement des points de vue éthique et pragmatique, je centrerai mon propos sur le thème de la déconnexion de l'économie par rapport à la société, et de sa reconnexion (partielle) pour les besoins de l'intégration.

Dans le camp occidental, c'est le développement de l'Etat social, qui a assuré, avec l'accompagnement de la seconde révolution industrielle, le rapport fonctionnel de l'économie à la société. Jusque dans les années soixante-dix, on pouvait valablement raisonner en termes d'économie nationale. L'économie, de ce fait, était subordonnée au politique, les Etats des nations développées pouvant prétendre domestiquer les marchés sans en détruire les mécanismes. L'emploi national restait lié à la production nationale, et les Etats nationaux maintenaient leur souveraineté sur la création monétaire, la politique budgétaire, les taux d'intérêt.

Or, aujourd'hui, cet ensemble favorable à l'intégration sociale par l'économie s'est effondré de façon relativement brutale. Non seulement la croissance de la production a chuté en Europe occidentale, mais à supposer même qu'elle se fût maintenue au même taux, elle n'eût de toute façon pas été autant pourvoyeuse d'emplois que naguère. Deux phénomènes-clés pour l'explication : *la production intérieure s'automatise ; la production nationale se délocalise*. Ce sont là les raisons principales pour

lesquelles s'est relâché le lien jadis positif entre la croissance de la production et l'augmentation de l'emploi.

Cela relativise l'efficacité pour l'emploi d'une relance keynésienne, même concertée à grande échelle. Quant à une relance nationale non concertée, elle se briserait sur le mur des pays à monnaie forte ou stable. Pour défendre leur économie, ceux-ci doivent, en l'absence d'un Système Monétaire International à taux de change fixes, faire pression sur les organismes supranationaux (FMI, Banque mondiale, OMC, G7), afin que ceux-ci imposent la résorption des dettes et déficits publics. Or, cela équivaut à engager une déflation mondiale (qu'on l'appelle « désinflation compétitive » ou autrement), laquelle n'est pas compensée par des mécanismes redistributifs au niveau international.

C'est pourquoi, au lieu d'une relance concertée, ce fut d'abord à une récession concertée que l'on a assisté, dès le milieu des années soixante-dix et surtout au cours des années quatre-vingts. Partiellement compensée par un boom des technologies de pointes, la tendance récessionniste se traduit par une régression sociale pour la justification de laquelle les responsables invoquaient, face aux ressortissants du « premier monde » (le Nord), le contexte contraignant d'une compétition internationale intensifiée par la montée en puissance des « petits dragons », tandis que, face aux ressortissants du « deuxième monde » (les NPI) et du « troisième monde » (sous-développé économiquement et désstructuré politiquement), on faisait valoir la nécessité absolue de balances (budgétaires et extérieures) équilibrées, et d'un retour à la « vérité » des prix. Dans le contexte d'une compétition mondiale entre anciens pays industriels (membres de l'O.C.D.E.) et nouveaux pays industriels (asiatiques et latino-américains), ceux-ci étaient soupçonnés de compenser leur éventuel retard technologique par des coûts salariaux directs et indirects très bas (*dumping social*), poussant logiquement ceux-là (essentiellement, les Occidentaux) à flexibiliser leur économie et à programmer plus ou moins ouvertement la déprotection sociale. Ce fut ensuite, suivant une ligne logique, le passage du *Welfare State* au *Workfare State*, qui fut engagé au nom d'une « adaptation » nécessaire dont le défi est relevé en Amérique du Nord plus franchement qu'en Europe de l'Ouest. Le mot d'ordre de l'adaptation a été largement assumé par les Etats-Unis et par le Royaume Uni, dont le succès présent est sans doute trompeur. Le dynamisme que manifestent, en effet, ces deux pays joue sur une acceptation par les gens du travail mobile, précaire, flexible, ce qui n'incite ni les entreprises ni les particuliers aux investissements longs de formation, tandis que les efforts à consentir pour l'éducation publique, base de la civilisation, ne peuvent être assurés par un Etat cantonné, pour les aspects domestiques, aux fonctions de représentant de commerce et de négociateur de règles. Le *Workfare State* n'est, dans son principe, rien de plus qu'une dérivation politique de la logique adaptative du marché, et il n'est, pour cette raison, pas plus éclairé sur le long terme que ce dernier. Il représente plutôt la concrétisation littérale du contresens politique, puisque, sans autre outil que la flexibilité, il intervient, comme pour la conjurer, dans une situation où, de façon patente, le travail-emploi a précisément cessé d'être le « grand intégrateur ». Aussi le *Workfare State* n'est-il pas une voie d'avenir, car il ne tiendra pas ses promesses d'intégration.

Les éléments que je viens d'évoquer : relâchement du lien positif entre production et emploi ; pression pour la déprotection sociale et le démantèlement du *Welfare State*, ne sont pas des fatalités de l'automatisation, de la délocalisation et de la mondialisation. Cependant, ils se cumulent pour opérer un retournement de l'économie contre la société. Depuis une quinzaine d'années, le phénomène de plus en plus net est que l'économie se déconnecte de la société. En même temps, elle échappe au contrôle politique et vient substituer sa régulation : celle du marché, à la régulation politique de l'Etat. Sa finalité sociale ultime, elle la perd de vue, dans la mesure où, étant livrée à ses seuls indicateurs de profit, son but n'est pas de satisfaire les besoins mais de conquérir les marchés. Or, la délocalisation aidant, cette logique devient aujourd'hui socialement désintégratrice pour les nations occidentales elles-mêmes, lorsqu'elle en vient à commander l'orientation de leur politique.

L'instauration d'un Revenu primaire inconditionnel devient alors urgente du point de vue, précisément, du risque majeur que fait courir la déconnexion de l'économie et la dévitalisation du social.

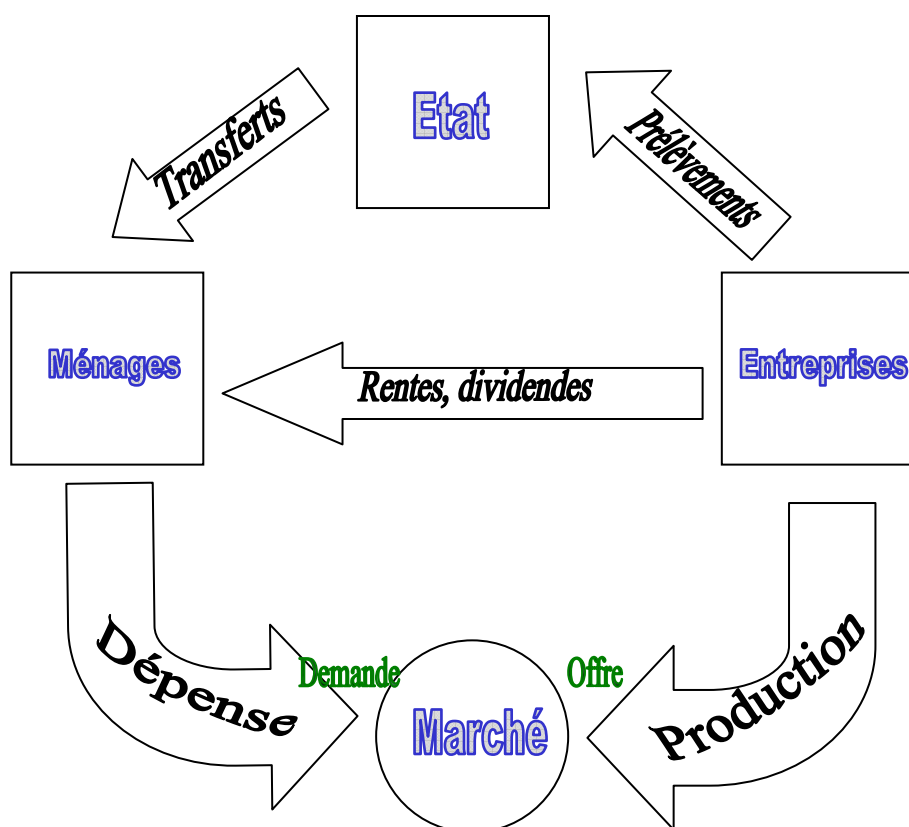
Comprenons d'abord techniquement en quoi la mise en place d'un tel revenu de citoyenneté, automatique et inconditionnel, permettrait une reconnexion partielle de l'économie. Pour cela, il nous faut radicaliser (en imagination) la perspective de l'*automatisation* et de la *délocalisation*. (A mon avis, les deux tendances ne peuvent ni ne doivent être enrayées, mais méritent au contraire d'être assumées et accompagnées). Partons du schéma classique de la production / distribution, c'est-à-dire du circuit d'économie monétaire (voir *infra*, schéma 1) : l'entreprise est au centre de ce circuit ; d'un côté, elle produit des biens et services qui se portent sur le marché, en tant qu'offre ; en contrepartie, elle verse des revenus (salaires et dividendes) qui, dans la mesure où ils se traduisent en dépense (et non en épargne), se portent sur ce même marché, en tant que demande (solvable actuelle). Le marché est le lieu de rencontre où se forment les prix auxquels le produit offert sera absorbé par la dépense.

C'est le schéma classique. Maintenant, imaginons que toute la production réalisée sur le territoire national soit automatisée, tandis que la production nationale non automatisée serait réalisée à l'étranger ; c'est là, en effet, une façon de radicaliser les tendances fortes à l'automatisation et à la délocalisation : dans cette perspective radicalisée pour les besoins de la réflexion, l'entreprise cesse alors d'être le centre de la production et de la répartition de cette production, c'est-à-dire de la distribution de revenus monétaires directs (essentiellement, les salaires).

Le schéma ci-contre (schéma 3) est une radicalisation de la tendance prévisible. Il n'a qu'une valeur heuristique. Par hypothèse, l'entreprise ne verserait plus guère que des rentes et des dividendes, mais non plus des salaires, sur le territoire national, car (toujours par hypothèse) la population nationale ne serait plus mise au travail pour assurer la production nationale. Nous pouvons raisonner ainsi au-delà du national, sur l'économie du Nord en général. (Par hypothèse encore) la production nationale n'aurait plus besoin de l'emploi national ; ou plutôt, les qualifications d'emploi dont elle aurait encore et toujours besoin renverraient à des compétences pointues et à des activités immatérielles de conception, de communication, d'imagination – tous postes que l'on voit se profiler aujourd'hui sur des rémunérations parfois extravagantes, mais qui ne concernent que faiblement l'homme de la rue. Si le

schéma 3 donne l'impression que l'État prendrait la place centrale, dévolue aux entreprises dans le circuit d'économie monétaire, cela ne doit pas induire chez le lecteur un malentendu étatiste : on veut signifier simplement que l'État est l'instance de recours pour assurer la continuité du circuit. Mais c'est là, encore une fois, une simplification théorique. En pratique, le rôle de l'État sera subsidiaire dans l'alimentation du revenu global, car, sans cesse, se créeront de nouvelles entreprises offrant du travail. De même, les prélèvements obligatoires ne porteront sur les entreprises qu'en apparence. Les entreprises seront tout au plus les collecteurs de prélèvements effectués pour l'essentiel sur les dépenses des ménages. Maintenant, on pourrait imaginer que les institutions financières (les banques) remplacent les entreprises dans ce rôle, tandis qu'un prélèvement automatique sur toutes les transactions des ménages viendrait se substituer à la TVA

SCHÉMA 3. CIRCUIT D'ÉCONOMIE AUTOMATISÉE



Ce qui est déprimant, ce n'est pas la réalité économique elle-même. C'est plutôt la façon dont on ferme les réponses politiques à une situation – problématique – d'automatisation et de délocalisation croissantes des productions nationales sous nos latitudes. Les stratégies de réponse sont généralement axées sur deux volets : la flexibilisation de l'emploi et la formation professionnelle. Les Etats-Unis

concentrent l'action sur le premier volet, et l'Union Européenne, l'équilibre fortement par le second. Or, cette double réponse européenne des stratégies officielles pour « la croissance, la compétitivité, l'emploi » mérite d'être décodée. Derrière la devanture rhétorique du « partage du travail » et des « gisements d'emploi », ces stratégies procèdent de la conviction que les emplois sont maintenant à grappiller sur les aspérités du mur qu'oppose désormais le système de production aux offres de travail ou demandes d'emploi. Celles-ci devront s'ajuster et s'adapter drastiquement à des offres d'emploi toujours plus sélectives, tandis qu'il n'y aura plus guère de place à prendre que dans des activités de pointe, entreprises, comme il se doit, sur « un large partenariat international », et pour des personnes jeunes, formées, souples, mobiles, rapides, fonctionnelles, adaptées, intelligentes.

Le Revenu primaire inconditionnel vaut techniquement comme une solution de rechange face au « modèle » américain. Je ne crois pas qu'il y ait place, en dehors de cette option, pour un modèle européen original. Au lieu de plier la société à l'économie, le RPI redéploie celle-ci vers des activités socialisantes. Comment ?

Reprenons le raisonnement où je l'avais laissé à propos du circuit d'économie monétaire. On se souvient, celui-ci est « brisé » par l'automatisation de la production et la délocalisation des activités nationales ; l'entreprise produit, mais elle ne verse plus aux nationaux une contrepartie de salaires, formant ainsi pour les ménages un revenu qui leur permettrait de soutenir une forte demande intérieure. Deux phénomènes massifs attestent l'actualité de cette tendance : d'une part, le développement éhonté de revenus spéculatifs ; d'autre part, la pénétration rapide des économies nationales dans l'économie mondiale. Le revenu national se recompose donc au détriment du salariat. Sa « composition organique » se modifie en baisse pour les salaires, en hausse pour les plus-values, les dividendes, les rentes, les bénéfices d'exploitation, les honoraires, les indemnités et transferts sociaux. Pour un même montant global de ressources, les emplois ou affectations du revenu se modifient également : baisse de la propension à consommer ; hausse de la propension à épargner. En vue prospective, le revenu intérieur, vraisemblablement, diminue ou cesse de croître, ainsi que le produit intérieur, sous nos latitudes ; et l'économie nationale, normalement, se laisse tirer par l'extérieur, en particulier vers l'Est et le Sud-Est, où elle redéploie ses activités (investissements, emplois nouveaux).

Ce processus correspond sans doute à un *trend* trop puissant pour être renversé. Mais il peut être équilibré pour partie par une nouvelle source – exogène – de distribution de revenus nationaux primaires additionnels : non plus l'agent « entreprises », mais l'agent « administrations publiques » (quel qu'en soit le trésorier) intervient alors pour reformer le circuit d'économie monétaire, et cela, nécessairement, en versant aux ménages ce *transfert sans contrepartie*, qu'est le Revenu primaire inconditionnel. C'est bien par la redistribution de l'Etat social, que le capitalisme avait pu trouver un second souffle : celui des Trente Glorieuses ; et le secret de ce nouveau dynamisme ne résidait certes pas dans la croissance bureaucratique : il était plutôt enraciné dans l'institution de transferts sociaux (prestations de l'Etat social) et économiques (subventions de l'Etat interventionniste) sans contrepartie. En dépit des apparences toujours sauvegardées d'équilibre comptable, la multiplication du crédit bancaire et

l'effet multiplicateur de la dépense budgétaire alimentent la croissance de la production et l'emploi par la demande des ménages dont la propension à consommer était en outre activée par les effets redistributifs des systèmes sociaux et fiscaux. Ainsi l'Etat social commençait-il d'ailleurs à démasquer le mythe de la contributivité : la redistribution ne permettait plus d'indexer aussi fermement le revenu de chacun sur sa contribution productive. Or, le RPI ne ferait qu'intensifier cette autonomisation du revenu par rapport à sa justification conventionnelle en tant que rémunération des facteurs de production. En consacrant un droit inconditionnel au revenu, le RPI explicite et officialise la percée cognitive ainsi réalisée par l'Etat social.

D'un point de vue fonctionnel, le Revenu primaire inconditionnel permettrait à l'économie de se recentrer sur la base sociétale de son essor, en se tournant à nouveau vers le marché propre, tout au moins pour la part correspondant au montant du Revenu – j'avais pensé (en 1995) à 15% du PNB à l'horizon 2010, à partager entre les citoyens majeurs de la communauté de référence – et pour la part de ce montant consacré à la dépense des ménages affectée à la production intérieure, tandis qu'ainsi, le chômeur de longue durée n'aurait plus à se percevoir comme quelqu'un qui vit sur l'aide sociale aux frais des travailleurs, dès lors qu'il serait celui qui, ainsi que beaucoup d'autres, passe simplement d'un revenu d'emploi à son revenu de base, auquel il a droit de toute façon, en tant que citoyen.

Soit !, dira-t-on. Mais il n'en est pas moins chômeur de longue durée, c'est-à-dire quelqu'un qui, après une année, continue de chercher du travail sans en trouver, et qui a besoin d'un revenu plein. Deux réponses :

1. Tous les membres majeurs de sa famille reçoivent le revenu de base. En effet, le RPI est individuel et son montant n'est pas modulé en fonction d'une situation par rapport au conjoint ou aux parents ; il n'est pas taillé sur la notion comptable de « ménage », comme, par exemple, le RMI, en France.
2. Le RPI met beaucoup plus sérieusement le *demandeur d'emploi* en situation d'*offreur de travail*, parce que, d'une part, celui qui cherche un emploi a moins le couteau sur la gorge ; il peut mieux négocier son profil d'activité ; d'autre part, il peut davantage prendre un risque d'entreprise et offrir ses compétences sur un mode de co-responsabilité associative.

Cela me conduit à l'idée d'un redéploiement de l'économie vers des activités socialisantes. Là, le RPI est considéré du point de vue fonctionnel où il favoriserait le décollage d'un secteur d'activités non mécanisables, personnelles, autonomes, socialisantes : le *secteur quaternaire*.

\*

### III.- Idée d'un secteur quaternaire d'activités non mécanisables

D'un point de vue systématique, le RPI peut justifier son financement *au regard du passé* : le capital accumulé par le travail des générations antérieures procure un « avantage de civilisation », avanta-



ge immense dont le bénéfice revient à tous, et sûrement pas aux seuls actifs privilégiés ayant accédé à l'emploi sur un poste rémunéré par le système. Dans ce cas, il serait conséquent que le RPI se finance par un prélèvement sur les entreprises. En effet, le RPI est pour elles une manne sans laquelle elles seraient privées d'un débouché intérieur garanti. Ce prélèvement obligatoire serait alors calculé selon une raison inverse de celle qui préside actuellement aux prélèvements sociaux, soit, à raison inverse des emplois réalisés, lesquels pourraient venir en déduction de l'impôt.

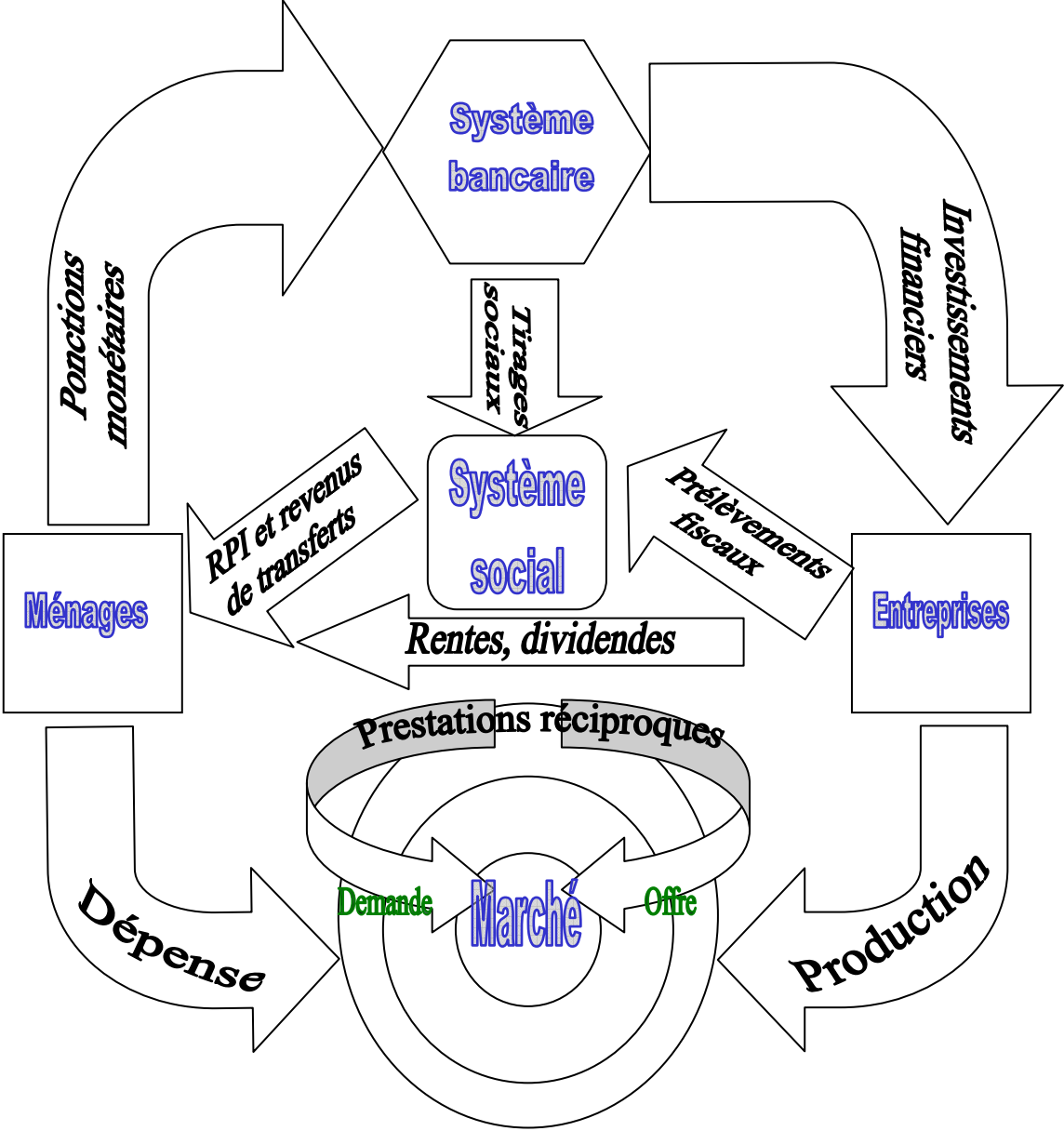
Mais le RPI peut aussi justifier son financement *au regard de l'avenir*. Là, le système économique ne rembourse pas une dette : il ouvre plutôt un crédit. Pratiquement, cela signifie que l'on escompte que le RPI ne soit pas seulement un *revenu social*, mais aussi un *investissement économique* pour l'essor d'un *secteur quaternaire d'activités*.

Il s'agirait par construction d'un secteur d'activités *non mécanisables*. Les activités y seraient telles que le produit porte la marque *personnelle* du ou des producteur(s). Cette marque peut être intellectuelle, ou relationnelle, ou encore manuelle. Le spectre est tout à fait ouvert, des activités proprement *socialisantes*, car personnelles et donc largement autonomes, du moment que leur utilité pourrait être socialement reconnue *et* économiquement sanctionnée. Le profil de ces activités ne serait pas prédéfini par l'Etat ni par les autres définisseurs officiels de l'utilité sociale : entreprises, banques, compagnies d'assurance, administrations, qui détiennent ensemble la compétence quasi exclusive de l'offre d'emplois découpés sur des profils de postes obéissant à des critères unilatéraux, très faiblement négociés avec les intéressés. Au contraire, le secteur quaternaire serait un secteur d'activités non seulement personnelles, mais aussi autonomes, où ce sont les intéressés eux-mêmes qui définiraient leur propre activité, individuellement ou en groupe, et tenteraient de la faire reconnaître socialement et sanctionner économiquement de façon positive.

C'est là le problème d'un financement du RPI par anticipation des résultats de l'investissement économique qu'il autorise. Pourquoi ? Le RPI est un « filet » permettant aux individus de prendre quelques risques économiques, dans la mesure où il diminue la précarité sociale. Il favorise plus d'initiative économique, libère plus de créativité sociale. Les banques sur crédit – non plus, cette fois, les entreprises sur impôt – pourraient alors enclencher le *nouveau paradigme de la répartition*, mais dans la mesure toutefois où elles verraient dans le RPI un élément d'impulsion pour un nouveau secteur d'activités, qui soit certes un secteur d'accueil pour les exclus de la grande production, mais aussi et surtout un secteur d'innovation sociale, un laboratoire pour la création d'entreprises atypiques et l'initiation d'activités sollicitant une demande pour des produits originaux, qu'ils soient artisanaux ou quasi immatériels, comme les logiciels, ou qu'il s'agisse de services tels que le soutien, l'animation, l'assistance, la médiation, la tutelle, la surveillance, la pédagogie libre, les prises en charge thérapeutiques, ou encore d'œuvres intellectuelles, esthétiques, littéraires, scientifiques. Le secteur quaternaire n'est pas le moins du monde ce secteur misérabiliste qu'aiment à pointer à ce propos les objecteurs de la société duale. Il ne s'agit pas de « petits boulots » sous-qualifiés qui seraient concédés à des petites gens dont on ne sait pas trop quoi faire. Il s'agit aussi bien d'un laboratoire d'idées de pointe dans de

multiples domaines, y compris ce « domaine » que représente, à un second degré, l'accès à un marché individualisé de prestations qui, comme l'éducation, étaient jusqu'alors organisées sur le modèle de services publics, quel qu'en soit le régime juridique. Ce serait une tâche utile que de dresser à cet égard un inventaire actualisé, une nomenclature à peine prospective de ces profils variés d'activités nouvelles, indéductibles, au foisonnement discret, dont on ne mesure guère la variété. L'Europe est virtuellement ce laboratoire pour les initiatives originales. De ce point de vue, le secteur quaternaire apparaît comme un secteur d'accueil, non pas d'abord pour les exclus, mais pour la créativité incertaine d'une population, et singulièrement d'une jeunesse dont les aspirations, quant à l'activité future, ne rencontrent plus les besoins du système d'emplois existant.

SCHÉMA 4. CIRCUIT D'ÉCONOMIE QUATERNAIRE



*Le secteur quaternaire est donc ce qui émergera de la façon dont le Revenu primaire inconditionnel contribuerait pour partie à l'émergence d'un marché pour des activités relativement autonomes.*

Pour ne pas être aussitôt condamnées sur un plan économique, ces activités devraient sans doute être sanctuarisées fiscalement. Elles pourraient aussi être aidées sur bonification de crédit. Le crédit n'assurerait que pour partie le décollage du secteur quaternaire, en complément du revenu de base, mais cela n'empêcherait pas que les banques soient le trésorier payeur du RPI. Moyennant leur mise en responsabilité sociale sous la discipline d'une Charte bancaire européenne, elles pourraient, en effet, assumer le rôle de collecteur, actuellement dévolu aux entreprises, et s'assurer par là une contrepartie monétaire en capitalisant des prélèvements automatiques sur les transactions des ménages. Le système bancaire est, en effet, mieux indiqué que le système fiscal, pour financer le RPI.

D'une part, en effet, le système fiscal doit en principe réaliser des recettes à hauteur de ses dépenses, sous peine de devoir tôt ou tard résorber la dette publique résultant de déficits budgétaires cumulés. En principe, les prélèvements fiscaux devraient donc égaler le montant annuellement versé au titre du RPI. C'est une très lourde charge, qui pèserait ainsi sur le revenu global, surtout si le montant du RPI était (comme on peut le souhaiter) significatif. Cependant, le système bancaire a, lui, des ratios de couverture beaucoup moins exigeantes : il n'a pas besoin d'équilibrer ses en-cours par une immobilisation monétaire de même montant. Cette exigence de couverture tend, à vrai dire, à diminuer à raison même de la concentration bancaire et de l'augmentation de la part de la monnaie de banque dans la masse monétaire totale, si bien que la situation actuelle, en Europe, est déjà propice à un certain remplacement de l'épargne forcée (impôts et prélèvements obligatoires en général) par l'épargne volontaire, c'est-à-dire un certain relais du système fiscal par le système bancaire.

D'autre part, le système bancaire peut efficacement intervenir au jour le jour pour réguler la masse monétaire en circulation, ce que ne peut faire le système fiscal. Il est donc plus puissant que ce dernier, et cela des deux côtés : du côté de la création monétaire, et du côté de la ponction monétaire. Il peut créer d'autant plus de monnaie, et cela, *ex nihilo*, qu'il peut mieux la réguler ; et il le pourrait d'autant mieux qu'il serait intégré sur une grande échelle, ainsi que cela se dessine dans l'Union européenne, avec la création d'une Banque centrale de l'Union et l'instauration d'un Système européen des banques centrales (SEBC).

\*

J'aimerais, en conclusion, soumettre deux considérations à l'appui de ma thèse selon laquelle *le droit au revenu fortifiera le droit au travail* :

1. L'instauration d'un droit indépendant au revenu, du moment qu'il ne s'agit jamais que d'un revenu de base, diminuera l'angoisse liée à une précarité croissante des emplois, sans pour autant supprimer l'incitation à travailler et à entreprendre. Au contraire : la motivation sociale s'en trouvera plutôt réactivée.
2. A l'heure où la condition salariale entre en crise, une telle innovation favorisera l'essor d'un secteur d'activités non mécanisables, moins vulnérables aux mutations techniques et aux aléas des marchés mondiaux, que celles qui résultent d'une organisation conventionnelle du travail-emploi.

Je ne milite pas, en effet, pour le RPI « en soi », mais en relation avec des finalités d'intégration et de participation sociales. Ces finalités devraient pouvoir se concrétiser dans l'émergence et l'essor d'un secteur d'activités « quaternaires », lesquelles peuvent au demeurant relever aussi bien de l'agriculture que de l'industrie ou des services, mais aussi de l'artisanat et du commerce de détail, du moment qu'elles répondent aux critères formels (le caractère personnel, la détermination autonome, l'originalité du produit) retenues pour leur définition. Pour que puisse être atteint le but d'intégration et de participation sociales, énoncé dans ces finalités, le simple versement d'une allocation universelle comme revenu de citoyenneté ne suffit évidemment pas : un puissant accompagnement politique est nécessaire, à commencer par une simplification administrative radicale pour la création d'entreprises quaternaires, ainsi qu'une sanctuarisation fiscale bien étudiée pour les activités nouvelles entrant dans la définition des activités quaternaires.

Plus profondément, l'instauration d'un Revenu primaire inconditionnel ne servirait de rien en l'absence d'une lutte énergique contre l'illétrisme au sens large, car l'innovation que représenterait l'institution d'un droit inconditionnel au revenu de base fait entièrement dépendre son succès d'une sauvegarde de ce « fonds propre » des sociétés civiles, que représentent les ressources culturelles des sociétaires. *L'éducation est donc le réquisit de profondeur.* Plus en surface, cependant, serait requise en outre la mise en service social des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) composant ladite « société de l'information », afin que les expériences nouvelles, leur échec éventuel comme leur réussite éventuelle, servent d'expérience aux autres à des fins d'apprentissage social.

\*